

INDUSTRIE CANADA (appelé INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA)

IC600097

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et aux organismes d'afficher un avis pendant au moins quinze jours civils, pour faire savoir à la collectivité des fournisseurs qu'ils ont l'intention d'attribuer un marché pour un bien, un service ou des travaux de construction à un entrepreneur sélectionné d'avance. Si aucun autre fournisseur ne soumet, pendant la période d'affichage de quinze jours civils, un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, les exigences de la politique en matière de concurrence du gouvernement sont satisfaites. Une fois que les fournisseurs ont été informés par écrit que leur énoncé de capacités ne répondait pas aux exigences précisées dans le PAC, le marché peut être octroyé par l'intermédiaire des autorités en matière d'appels d'offres électroniques du Conseil du Trésor.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et qu'ils satisfont aux exigences précisées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit enclencher le processus d'appel d'offres complet, soit en ayant recours au service des appels d'offres électroniques du gouvernement, soit par les moyens traditionnels, afin d'adjuger le marché.

Nom de l'agent de négociation des contrats : Anna MacIntosh
Numéro de téléphone : 343-291-2926
Numéro de télécopieur : 613-941-0319
Courriel : anna.macintosh@canada.ca

TITRE DESCRIPTIF

Entretien et soutien du système de sécurité intégré – Industrie Canada

BUT

La Direction des services de sécurité (DSS) d'Industrie Canada désire obtenir des services pour assurer l'entretien et le soutien du système de sécurité intégré d'IC. Les services seront requis pour une période qui commence le jour d'adjudication du contrat et se termine le 31 mars 2018, et ils comprennent une option de renouvellement pour trois (3) périodes supplémentaires d'un an.

CONTEXTE

IC exploite un système de sécurité intégré actuellement entretenu et réparé par ACME Future Security Controls Inc. (AFSC). Le contrat actuel d'entretien et de soutien conclu avec ACME Future Security Controls Inc. se termine le 31 mars 2016. Par conséquent, nous devons établir un nouveau contrat pour ces services.

La première phase du système de sécurité intégré a été terminée en 1994 et était composée d'un serveur de fichiers, d'un poste de travail comprenant une imprimante pour supports, de treize lecteurs de cartes et de tout l'équipement périphérique nécessaire. Au cours des dix-huit dernières années, le système a été appliqué à tout le Ministère, et il est maintenant utilisé dans d'autres ministères du gouvernement.

Ce système de sécurité est conçu pour fournir au Ministère une protection supérieure et un contrôle efficace de l'accès selon le format à trois niveaux suivant:

1. contrôle d'accès (système de contrôle d'accès et carte d'identité);
2. équipement vidéo en circuit fermé (surveillance vidéo entre tous les sites)
3. détection des intrusions (communiquées au poste central de contrôle par lignes Centrex ou lignes téléphoniques analogiques).

Ces systèmes intégrés comprennent :

490 lecteurs de carte
32 panneaux de contrôle d'accès de Lenel
18 portillons pivotants de Slimlane
93 caméras de surveillance IP
3 caméras pour cartes d'accès
3 imprimantes de cartes en PVC DTC 550 de Fargo (postes pour cartes d'accès CDH - PDP)
1 imprimante de cartes en PVC HDP 5000 de Fargo (Postes pour cartes d'accès CDH)
2 boutons d'appel d'ascenseur
5 serveurs PowerEdge de Dell (serveur de Lenel, serveur de secours de Lenel, serveur de domaines de réseau, serveur Manitou 1, serveur Manitou 2)
25 postes de travail client (18 Lenel + 4 Manitou + 3 Avigilon)
3 bureaux d'interrogation (1 JET, 1 CDH et 1 PDP)
8 commutateurs
490 gâches électriques
500 ferme-porte
40 dispositifs électriques de fermeture de porte
141 systèmes d'alarme
4 magnétoscopes réseau HD
1 lecteur pour cabine d'ascenseur
2 récepteurs d'alarme de SureGuard

Une duplication de serveur en temps réel pour secours immédiat se trouve au Centre de contrôle de l'entrepreneur et dessert les installations du centre de contrôle de secours afin de reproduire tous les services offerts par le centre de contrôle d'IC à l'aide d'une connexion à fibres optiques existante entre IC et le centre de contrôle de l'entrepreneur.

Industrie Canada offre aussi des services de sécurité physique relatifs aux systèmes de contrôle d'accès, d'alarme anti-intrusion et de télévision en circuit fermé (TCF) à onze autres ministères fédéraux, au moyen de protocoles d'entente (PE). Le système de sécurité intégré est un élément essentiel pour les services offerts par IC à ces autres ministères.

Toute perturbation du système de sécurité intégré pourrait nuire aux systèmes de sécurité d'IC et à ceux des clients (11 autres ministères) avec lesquels nous avons des PE pour la prestation des services de sécurité.

EXIGENCES ET OBJECTIFS DU PROJET

L'entrepreneur doit fournir le soutien technique nécessaire pour entretenir le système de sécurité intégré. Il doit offrir des services de dépannage quotidiens et effectuer des entretiens prévus à toutes les installations d'Industrie Canada dans la région de la capitale nationale (RCN). L'entretien doit comprendre la vérification du matériel pour assurer son bon fonctionnement conformément aux spécifications du fabricant et aux exigences du client. L'entrepreneur doit en outre fournir des services d'entretien et d'installation, ainsi que le matériel et les pièces de rechange pour l'équipement nouveau ou en place.

DÉTAILS DU PROJET

L'entrepreneur doit fournir les services suivants à Industrie Canada :

- offrir des services d'entretien et de soutien pour les systèmes de sécurité intégrés;
- effectuer une duplication des services et des systèmes actuels offerts par le centre de contrôle d'Industrie Canada;
- faire en sorte que son centre de contrôle suive les procédures et les politiques de surveillance fournies par la DSS d'IC;
- fournir à Industrie Canada le centre de contrôle de sauvegarde à chaud et l'installation et le soutien de surveillance 24 heures des alarmes;
- s'assurer que l'infrastructure réseau et les lignes téléphoniques sont installées et entièrement opérationnelles, de même que les serveurs et les postes de travail d'Industrie Canada.

Les techniciens qui effectuent l'installation ou l'entretien de l'équipement doivent détenir la certification requise pour réaliser les tâches suivantes :

- pour le système de contrôle d'accès, les techniciens doivent avoir une certification de Lenel, il doit y avoir au moins deux chefs techniciens certifiés et un technicien certifié or;
- pour le système de surveillance vidéo, les techniciens doivent avoir une certification d'Avigilon;
- pour le matériel de Medeco, les techniciens doivent avoir une certification de Medeco;

- pour le matériel d'Abloy, les techniciens doivent avoir une certification d'Abloy;
- pour le matériel de Schlage, les techniciens doivent avoir une certification de Schlage.

En vue d'offrir efficacement ces services, les installations de l'entrepreneur doivent avoir les certifications suivantes :

- une autorisation de détenir des renseignements (ADR) de niveau SECRET fournie par TPSGC;
- une certification ISO 9001:2008 pour les systèmes de sécurité intégrés complets, ainsi que l'installation, la configuration et le soutien des systèmes de sécurité;
- une homologation de l'ULC pour les appareils de signalisation pour la protection incendie : centre de réception des signaux offrant tous les services.

Appels de dépannage

Fournir un service quotidien pour les appels de dépannage à l'ensemble des emplacements d'Industrie Canada dans la région de la capitale nationale avec un temps de réponse qui ne dépasse pas 4 heures entre 8 h et 17 h.

Entretien préventif

Les entretiens prévus comprennent, entre autres, les suivants:

- vérifier le bon fonctionnement du matériel conformément aux spécifications du fabricant et aux exigences du client;
- inspecter, régler, nettoyer, configurer et lubrifier l'équipement au besoin.

Inspections hebdomadaires

- Inspecter les serveurs de Lenel, Manitou et Avigilon et faire des copies de secours de la base de données.
- Vérifier les signaux de communication entre les appareils et les logiciels.
- Vérifier les capacités de surveillance des alarmes et les statistiques vitales des éléments de contrôle d'accès.
- Vérifier les rapports afin de déceler les erreurs de système « hors ligne et situations extraordinaires ».
- Inspecter tous les niveaux du logiciel et du système PC afin de déceler des erreurs possibles d'utilisateur ou de système qui peuvent avoir des conséquences à long terme sur le rendement du système.
- Effectuer des diagnostics pour vérifier si le système logiciel fonctionne à plein rendement.

- Effectuer une duplication de serveur en temps réel pour secours immédiat.
- Effectuer une sauvegarde complète du système sur une base quotidienne, hebdomadaire et mensuelle.
- Effectuer l'entretien du matériel des serveurs.

Inspections semestrielles

- Effectuer une vérification complète des systèmes de sécurité complets (contrôle d'accès, alarme anti-intrusion et TCF) deux fois par année à un intervalle de six mois pendant la durée du contrat.
- Fournir au moins deux techniciens pour effectuer les vérifications et les tests opérationnels nécessaires de toutes les fonctions dans le système ou liées au système et réaliser un examen physique de chaque composant pour vérifier son bon état de marche.
- Tester tous les systèmes d'alarme au sein d'IC et apporter tous les changements nécessaires demandés par la sécurité d'IC.
- Nettoyer les 490 gâches électriques et les nouveaux ajouts.
- Serrer toutes les serrures desserrées et les nouveaux ajouts.
- Régler tous les ferme-porte et les nouveaux ajouts.
- Vérifier le rendement des unités centrales (UC).
- Effectuer un essai diagnostique de logiciels pour les UC.
- Lubrifier et ajuster les ouvre-porte automatiques pour handicapés.
- Vérifier le rendement de tous les magnétoscopes réseau (HDNVR).
- Vérifier le rendement des blocs d'alimentation.
- Vérifier le rendement des 93 caméras et des nouveaux ajouts (commutateurs POE).
- Vérifier le rendement du système complet de surveillance vidéo d'IC à tous les emplacements dans la RCN.
- Tester toutes les entrées et les sorties de signaux vidéo.
- Vérifier le bon fonctionnement de chaque dispositif du système TCF.
- Vérifier les connexions et les tensions.
- Nettoyer et ajuster les couvercles et les objectifs de toutes les caméras.

Remplacement du matériel enlevé

- Toutes les pièces de rechange seront achetées séparément dans le cadre du présent contrat par la Direction des services de sécurité d'Industrie Canada au moyen d'une commande subséquente dans le cadre de l'offre à commandes. La main-d'œuvre NE sera PAS facturée.

Appels d'urgence ou de service

- Fournir un service d'appels de service sans frais supplémentaire, 24 heures par jour et 7 jours par semaine (y compris les jours fériés, avec un délai d'intervention maximal de 4 heures).
- Enregistrer et transmettre une copie papier et électronique de tous les appels au responsable de la sécurité d'IC.
- Répondre aux appels ordinaires dans les 4 heures suivant leur réception.

Rapport

- Signaler les défaillances le plus tôt possible à la sécurité d'IC dans les 24 heures suivant l'appel de service. Fournir un rapport informatisé contenant une description des travaux effectués.
- Remplir un rapport écrit signé et informatisé pour chaque visite d'entretien et de service.
- Conserver les copies de ces rapports de service et les joindre à la facture mensuelle envoyée au représentant de la sécurité d'IC.

Intervention de secours et d'urgence

-Fournir un secours immédiat (centre de secours immédiat) pour les systèmes en place de contrôle d'accès, de surveillance des alarmes et de TCF.

Emplacements à desservir

- Édifice C. D. Howe, 235, rue Queen, et 240, rue Sparks, Ottawa (Ontario)
- Place Heritage, 155, rue Queen, Ottawa (Ontario)
- L'Esplanade Laurier, 300, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario)
- Portage I, 50, rue Victoria, Gatineau (Québec)
- Portage II, 165, rue de l'Hôtel de Ville, Gatineau (Québec)
- Édifice des normes n° 4, 151, pré Tunney, Ottawa (Ontario)
- 1275, avenue Leeds, Ottawa (Ontario)

Liste et quantité d'équipements installés aux 7 emplacements

Lecteurs iClass de HID	490
Panneaux de contrôle d'accès de Lenel	32
Portillons pivotants de contrôle d'accès de Slimlane	18
Caméras de surveillance IP	93
Imprimantes de cartes en PVC	4
Serveurs PowerEdge de Dell	5
Postes de travail client	23
Bureaux d'interrogation	3
Magnétoscopes réseau HD	5
Récepteurs d'alarme de SurGuard	2
Commutateurs réseau	8
Gâches électriques	490
Ferme-porte	500
Dispositifs électriques de fermeture de porte	40
Systèmes d'alarme	141
Caméras pour cartes d'accès	3
Boutons d'appel d'ascenseur	2

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

ACME Future Security Controls Inc.
Security System Integrators
Intégrateur de système de sécurité
2170 Thurston Drive
Ottawa (Ontario) K1G 5A7

RAISON DE L'ADJUDICATION DU CONTRAT À CET ENTREPRENEUR

A-FSC a installé le matériel de sécurité et mis à niveau le logiciel, ce qui en fait le fournisseur attitré d'Industrie Canada. La méthode d'obtention de ce service se fait exclusivement au moyen d'un « fournisseur attitré » (c.-à-d. le partenaire commercial qui a installé le matériel et le logiciel serveur), et il s'agit d'une entente contractuelle entre Lenel et le partenaire commercial au profit de l'utilisateur final.

Lenel NE RECOMMANDE PAS les services de fournisseurs multiples pour un compte existant. Luis Orbegoso, président de Lenel Systems International, a envoyé une lettre indiquant qu'A-FSC était le fournisseur exclusif pour Industrie Canada. A-FSC est responsable de toutes les garanties du matériel et du logiciel que l'entreprise a installé dans le système de sécurité. Le fait de permettre à un autre entrepreneur ou fournisseur d'entretenir le système pourrait annuler ces garanties (matériel et logiciel).

Le système a évolué en un système interministériel qui sert d'autres ministères ou organismes comme le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, le Bureau de la concurrence, l'Agence spatiale canadienne, la Commission canadienne du tourisme, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, la Chambre des communes, le Comité externe d'examen des griefs militaires, Services publics et Approvisionnement Canada, ainsi que Services partagés Canada. Une partie de ce système a été acheté et installé par nos clients. Toute perturbation du système aurait un effet négatif sur notre relation avec eux. De plus, le fait que les autres ministères ou organismes continuent de retenir les services d'A-FSC perturberait certainement le bon fonctionnement des systèmes et aurait un effet négatif sur l'entretien de ceux-ci.

Pour ces raisons, A-FSC Inc. est la seule entreprise qualifiée pour fournir à Industrie Canada l'entretien du système intégré.

COÛT ESTIMATIF

La période du contrat s'étend du (2016-01-04) au (2018-03-31) et le montant total du contrat est estimé à 222 720,00 \$, TVH en sus.

Le coût estimatif est de 111 360,00 \$ par an (avec l'option de renouvellement de trois années supplémentaires), TVH en sus, pour l'entretien préventif et le soutien technique sur place du système de sécurité intégré.

ACCORDS COMMERCIAUX APPLICABLES ET RAISONS APPLICABLES POUR UN APPEL D'OFFRES LIMITÉ

Cette demande est assujettie à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), à l'Accord sur les marchés publics (AMP) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC) et à l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP).

Raison de la limite d'appel d'offres en vertu de l'ALENA, de l'AMP de l'OMC, de l'ACI, de l'ALECC et de l'ALECP :

ALENA 1016.2(d)

AMP-OMC XV.1(c)

(d) s'il s'agit d'obtenir des produits additionnels d'un même fournisseur, comme des pièces de rechange, ou de continuer à retenir ses services à l'égard de fournitures, de services ou d'installations déjà utilisés, ou d'acquérir des fournitures, des services et des installations additionnels, ou lorsqu'un changement de fournisseur obligerait l'autorité contractante à se procurer du matériel ou des services qui ne sont pas interchangeables avec le matériel ou les services déjà utilisés, par exemple les logiciels, dans la mesure où le marché initial pour les logiciels était visé par les accords.

ACI 506.12(a)

(a) pour assurer la compatibilité avec des produits actuels, pour assurer le respect de droits exclusifs tels que des licences, des droits d'auteur ou des droits attachés au brevet, ou encore pour l'entretien de produits spécialisés, lorsque cet entretien doit être effectué par le fabricant ou son représentant.

ALECC Kbis-09(c)

(c) lorsqu'il s'agira de livraisons additionnelles à assurer par le fournisseur initial et portant sur le remplacement de pièces, des ajouts ou la prestation de services continus à l'égard d'équipements, de logiciels, de services ou d'installations déjà livrés, ou visant à compléter ces équipements, logiciels, services ou installations, et qu'un changement de fournisseur obligerait l'entité à acheter des produits ou des services ne répondant pas à des conditions d'interchangeabilité avec des équipements, des logiciels, des services ou des installations existants.

ALECP 1409(b) (ii)

(b) lorsque les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur déterminé et qu'il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

(ii) la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs.

**LA DATE DE CLÔTURE ET L'HEURE D'ENVOI DES RÉPONSES ÉCRITES
DES FOURNISSEURS POUR CONTESTER CETTE EXIGENCE SONT LE
2016-03-18 À 14 H, HEURE DE L'EST.**

Nous vous avisons par la présente que le gouvernement a l'intention de lancer un appel d'offres et de négocier avec la société nommée ci-dessus.

Si vous désirez présenter une réponse écrite dans laquelle vous démontrez que vous êtes en mesure de satisfaire aux exigences décrites ici, vous devez le faire au plus tard à la date et à l'heure indiquées ci-dessus. Étant donné que le gouvernement a l'intention de conclure le contrat dans les meilleurs délais, les réponses reçues après la date de clôture susmentionnée ne seront pas examinées. La Couronne se réserve le droit de ne pas ouvrir ce marché à la concurrence.

Les réponses reçues à la date de clôture ou avant celle-ci seront considérées à seule fin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un processus d'achat concurrentiel. La Couronne utilisera l'information fournie uniquement aux fins d'évaluation technique et non dans le cadre d'un processus concurrentiel. Les réponses écrites des fournisseurs doivent contenir suffisamment d'éléments probants (p. ex. devis descriptif, données techniques, dessins ou autre preuve) qui démontrent clairement que leur produit ou service satisfait aux exigences.

Les fournisseurs qui auront présenté une réponse seront avisés par écrit de la décision d'Industrie Canada, qu'elle soit la conclusion du contrat sans appel d'offres ou la décision de procéder à un appel d'offres.

Si vous avez des questions au sujet du présent préavis, veuillez communiquer avec l'agent de négociation des contrats nommé plus haut. Le numéro de dossier d'Industrie, le nom de l'agent de négociation des contrats et la date de clôture du PAC doivent figurer en caractères d'imprimerie sur l'enveloppe ou, dans le cas d'une transmission par télécopieur, sur la page couverture.